

# Rapport d'étude

**BRABANT CHIMIE**  
**Rue de la Gare**  
**45490 MIGNERES**

## PJ-9 GARANTIES FINANCIERES



### **BRABANT CHIMIE**

Rue de la Gare  
45490 MIGNERES

**Contact :** **Mme Justine NEROT**  
Responsable Qualité Sécurité Environnement

**AFFAIRE N° : 2003-E14Q2-027**

**Date d'édition du rapport : 09/09/2021 – version 01**

**AUTEUR : Mathilde Lambert**

Email : mathilde.lambert@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.35

**SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire**

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

## 1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA NOTE

L'entreprise BRABANT CHIMIE exerce à MIGNERES (45) une activité de traitement de déchets par régénération.

L'établissement est soumis à autorisation au titre de la législation des installations classées sous les rubriques 2790, 3510, 3550 et 4331.

L'exploitation de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est subordonnée à l'obligation de constitution de garanties financières, destinées à assurer la dépollution et la remise en état du site en cas de cessation d'activités ou d'accident.

Les textes suivants définissent cette obligation, ainsi que la liste des installations classées soumises à garanties financières et l'échéancier de constitution du montant des garanties :

- ▶ **Décret N°2012-633 du 03 mai 2012** relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité des certaines Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- ▶ **Arrêté du 31 mai 2012** fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement.
- ▶ **Décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015** relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet d'extension des activités soumet le site à une demande d'autorisation environnementale, entraînant l'évolution de la situation administrative de la société BRABANT CHIMIE. L'installation sera soumise à autorisation au titre des rubriques 2770, 2718, 3510, 3550 et 4331 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La rubrique IED n°3510 ainsi que les rubriques 2718 et 2770 sont visées en annexe I de l'arrêté du 31/05/12 précité et soumise à l'obligation de calcul de garanties financières.

Le calcul s'effectue selon l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

Le calcul du montant des garanties financières est détaillé ci-après, suivant cet arrêté, poste par poste.

## 2. CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

### 2.1. Mode de détermination du montant global de la garantie financière

La formule de calcul et les paramètres à intégrer sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Définition du montant des garanties financières	$M = S_c \times [M_E + \alpha (M_I + M_C + M_S + M_G)]$
	<p><b>M</b> : montant global</p> <p><b>S<sub>c</sub></b> : Coefficient pondérateur</p> <p><b>α</b> : Indice d'actualisation des coûts</p> <p><b>M<sub>E</sub></b> : Gestion des produits dangereux et des déchets</p> <p><b>M<sub>I</sub></b> : Vidange et inertage des cuves enterrées de carburant</p> <p><b>M<sub>C</sub></b> : Interdiction ou limitations d'accès au site</p> <p><b>M<sub>S</sub></b> : Surveillance des effets de l'installation sur l'environnement</p> <p><b>M<sub>G</sub></b> : Surveillance du site : Gardiennage ou dispositif équivalent</p>

Conformément à l'annexe I de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 :

- ▶ **S<sub>c</sub> = 1,10**
- ▶ L'indice d'actualisation des coûts α est déterminé ci-après :

$$\alpha = \frac{Index}{Index_0} \times \frac{1+TVA_R}{1+TVA_0}$$

- **Index<sub>0</sub>** = 667,7 (index général tous travaux)
- **Index TP01 en novembre 2020<sup>1</sup>** = 715,5
- **TVA<sub>R</sub>** = 20 %
- **TVA<sub>0</sub>** = 19.6 %

Soit $\alpha = \frac{715.5}{667.7} \times \frac{1+0.20}{1+0.196} = 1.075$
---

<sup>1</sup> Consultation de l'indice TP01 sur le site INSEE - Prise en compte du coefficient de raccordement entre l'ancienne et la nouvelle série des index TP (base 2010) - Index TP01 Novembre 2020 nouvelle série = 109.5 x 6,5345

## 2.2. Gestion des produits dangereux et des déchets (M<sub>E</sub>)

En cas de cessation d'activités, les déchets à évacuer, non valorisables, correspondent à la quantité maximale de déchets pouvant être entreposés sur le site (un mois de fonctionnement). Ceux sont les résidus engendrés lors des opérations de distillation.

Les déchets dangereux concernés sont :

- ▶ Les eaux de distillation,
- ▶ Les culots de distillation contenant des liquides inflammables,
- ▶ Les fûts métalliques contenant des résidus pris en masse,
- ▶ Les GRV plastiques contenant des résidus pris en masse,
- ▶ Les fûts contenant des culots de distillation halogénés,
- ▶ Les fûts métalliques vides souillés,
- ▶ Les emballages plastiques vides souillés.

Les déchets non dangereux concernés sont :

- ▶ Les déchets industriels D.I.B,
- ▶ Les déchets de cartons.

De par son activité de régénérateur de solvants usagés, BRABANT CHIMIE stocke également des déchets valorisables. Ces déchets peuvent être de deux natures :

- ▶ Déchets traités à façon, qui restent à la propriété du client ;
- ▶ Déchets traités en cession, qui ont une valeur marchande en vue d'une revente après leur traitement par distillation.

Ces déchets valorisables sont donc susceptibles d'être achetés ou repris à coût nul par les sociétés du groupe BRABANT ou autres confrères.

De même, il n'est pas pris en compte les produits neufs, les produits régénérés ou les encours de production présentant une valeur marchande et qui sont susceptibles d'être repris par les fournisseurs ou autres acteurs de l'industrie de la chimie.

Le tableau suivant permet d'évaluer chez BRABANT CHIMIE les quantités de déchets concernées et le coût estimatif de leur élimination auprès des prestataires agréés (collecte, transport et destruction).

**Les quantités maximales prises en compte correspondent à celles d'un lot normal d'évacuation compte tenu des conditions de fonctionnement futures (après projet) de l'établissement.**

**Les coûts sont basés sur les factures d'élimination récentes (moins de 3 mois) des différents prestataires et intègrent les coûts de transport et de traitement.**

Nature du déchet	Coût d'élimination (en € TTC / tonne)	Tonnage présent au maximum sur site (T)	Coût global d'élimination (en € TTC)
<b>DECHETS DANGEREUX</b>			
Déchets "Eaux de distillation"	185.00 €	30	5 550.00 €
Déchets "Culots de distillation - Liquide Inflammable"	80.00 €	30	2 400.00 €
Fûts contenant des résidus pâteux pris en masse	410.00 €	12	4 920.00 €
GRV contenant des résidus pâteux pris en masse	600.00 €	10	6 000.00 €
Solvant Chlorés en fûts	700.00 €	5	3 500.00 €
Fûts vides souillés	250.00 €	6	1 500.00 €
Emballages plastiques vides souillés	400.00 €	7	2 800.00 €
<b>TOTAL DECHETS DANGEREUX</b>			<b>26 670.00 €</b>
<b>DECHETS NON DANGEREUX</b>			
Déchets ultimes	150.00 €	1	150.00 €
Cartons	115.00 €	0.5	57.50 €
<b>TOTAL DECHETS NON DANGEREUX</b>			<b>207.50 €</b>
		<b>M<sub>E</sub></b>	<b>26 877.50 €</b>

### 2.3. Neutralisation et élimination des cuves enterrées de carburants (M<sub>I</sub>)

Cette opération doit être prévue lorsque le site compte des cuves enterrées ayant contenu des carburants : suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves.

L'établissement BRABANT CHIMIE ne possède pas de cuve enterrée de stockage de carburants.

Nature de la cuve enterrée	Volume de la cuve (en m <sup>3</sup> )	Coût de remblaiement (en €) Base de 130 €/m <sup>3</sup>	Coût d'élimination de la cuve Base de 2200 € / cuve
Sans Objet	0	- €	- €
		<b>M<sub>I</sub></b>	<b>- €</b>

## 2.4. Sécurisation du site (M<sub>c</sub>)

L'objectif est de permettre que la limitation des accès au site soit physiquement garantie par des clôtures permanentes efficaces et des panneaux d'interdiction d'entrer.

Le coût de pose d'une clôture périphérique, de panneaux tous les 50 mètres ainsi que de panneaux d'interdiction d'accès à hauteur des entrées permettront d'empêcher de manière efficace l'intrusion.

Le site est déjà entièrement clôturé. Le coût de clôture peut être considéré comme nul. Seuls sont à prendre en compte les panneaux de signalisation.

Le montant de sécurisation du site est présenté dans le tableau joint.

Périmètre du terrain à clôturer (en m)		Pose d'une clôture (en €) <i>Base de 50 €/ m de terrain</i>	
0		- €	
Périmètre total du terrain (en m)	Nombre d'entrées	Nombre de panneaux nécessaires <i>1 panneau / 50 m</i> <i>1 panneau / entrée</i>	Pose de panneaux (en €) <i>Base de 15 € / panneau</i>
780	2	17.6	264.00 €
		M <sub>c</sub>	264.00 €

## 2.5. Surveillance des effets de l'installation sur l'environnement (M<sub>s</sub>)

Le coût de surveillance des installations sur l'environnement prend en compte :

- ▶ Le coût d'un diagnostic de pollution des sols
- ▶ Les coûts liés à la réalisation puis le contrôle et l'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de deux campagnes par piézomètre.

La superficie totale de la propriété s'élève à 4,8 hectares.

Dans le cadre de son arrêté préfectoral, le réseau de surveillance de la nappe au droit de l'ensemble du site BRABANT CHIMIE est constitué de six ouvrages :

- ▶ Les puits B1 et B2 à proximité de l'ancien parc de stockage de culots de distillat,
- ▶ Les puits F1 et F2 localisés au nord de l'ancien parc de stockage de culots de distillat,
- ▶ Le puits B3 localisé au droit du laboratoire,
- ▶ Le forage agricole 03652X0144 localisé au nord, hors de l'enceinte du site.

Notons toutefois que le site compte aujourd'hui 19 ouvrages de surveillance sur site (puits de dépollution, B1 à B3, F1, F2 et PZ1 à PZ12, PZ14) et deux piézomètres hors site (PZ13, PZ15).

Le montant de surveillance des installations sur l'environnement est présenté dans le tableau joint :

DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS - SUPERFICIE INFERIEURE A 10 HECTARES			
Superficie du terrain (en hectares)		Diagnostic (en €) - Site < 10 ha Base de 10000 € TTC + 5000 €/ha	
4.8		34 000.00 €	
SURVEILLANCE DE LA NAPPE SOUTERRAINE			
Nombre de piézomètres nécessaire à la surveillance (déjà réalisés)	Profondeur estimée des piézomètres (en m)	Coût de réalisation des piézomètres (en €) Base de 300 €/ m /piézomètre	Coût de contrôle de la qualité des eaux (en €) Base de 2000 €/ piézomètre
4	Sans objet	Sans objet	8 000.00 €
		M <sub>s</sub>	42 000.00 €

*NOTA : La société BRABANT CHIMIE réalise déjà des analyses biannuelles sur 4 piézomètres pour un coût annuel de 5 214.00 € (voir devis SITA REMEDIATION en Annexe 1). De plus, une étude historique et une étude de vulnérabilité et des investigations de terrain ont déjà été réalisées en 2008 puis 2011.*

## 2.6. Surveillance du site (MG)

Avant la vente éventuelle du site et sur une durée maximale de 6 mois, le site doit faire l'objet d'un gardiennage.

Le site BRABANT CHIMIE ne dispose pas à ce jour de moyens de vidéosurveillance et d'un gardiennage en dehors des heures d'accueil pour la totalité de son site. Cependant, BRABANT CHIMIE s'engage à mettre en place un tel dispositif d'ici la fin de l'année 2021 (cf. devis en Annexe 2).

Le montant pris en compte pour le gardiennage est de  $M_G = 15\ 000\ €$  (cf. note du ministère du 20 novembre 2013). Ce montant servirait à garder le site à la cessation d'activité afin d'assurer la mise en sécurité d'urgence des installations présentant le plus de risques.

## 3. SYNTHÈSE GLOBALE

Le tableau suivant permet de synthétiser le montant global de constitution des garanties financières nécessaires à la remise en état du site pour BRABANT CHIMIE :

MONTANT GLOBAL DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES		
Définition du montant des garanties financières	$M = S_C \times [M_E + \alpha (M_I + M_C + M_S + M_G)]$	
	$S_C$	1.10
	$\alpha$	1.075
Paramètre	Grandeur caractéristique	Coût global (en Euros)
$M_E$	Déchets dangereux	26 670 €
	Déchets non dangereux	207.50 €
$M_I$	Inertage des cuves enterrées	0 €
$M_C$	Limitation d'accès	264 €
$M_S$	Surveillance de son environnement	42 000 €
$M_G$	Surveillance du site (gardiennage)	15 000 €
<b>TOTAL M avec coefficient pondérateur <math>S_C</math></b>		<b>97 279.93 €</b>

## 4. CONCLUSION

Le montant calculé s'élève à 97 280 €.

Conformément au décret n° 2015-1250 du 07 octobre 2015, le montant calculé des garanties financières pour BRABANT CHIMIE étant inférieur à 100 000 Euros, l'établissement n'est pas soumis à la constitution de garanties financières pour la mise en sécurité des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.